

**COMMUNE ERDRE-EN-ANJOU**

**PROCES-VERBAL séance du 26 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le VINGT-SIX AVRIL à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le vingt avril deux mille vingt-et-un s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer d'Animation Rural située Allée des sports à Vern d'Anjou, sous la présidence de Madame la Maire, Yamina RIOU.

<b>NOM - Prénom</b>		<b>Pré.</b>	<b>Exc. Pouvoir</b>	<b>Exc.</b>	<b>Abs.</b>	<b>Nom - Prénom du mandataire</b>
RIOU Yamina	1	1				
TROISPOILS Patrice	1	1				
PETITEAU Marie-Luce	1	1				
ROINARD Laurent	1		1			AUGEREAU Tony
PASSELANDE Françoise	1	1				
MARTINEAU Frédéric	1	1				
LEPRON Diana	1	1				
DROCHON Sébastien	1	1				
CHALAIN Karine	1	1				
HAMON André	1	1				
BELLIARD Joseph	1	1				
BESNIER Joël	1	1				
BERTHELOT Christian	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
CHUDEAU Valérie	1		1			BELLIARD Joseph
DOUANEAU Christelle	1	1				
AUGEREAU Tony	1	1				
AUFRERE Magali	1	1				
JOUBERT Sébastien	1		1			AUGEREAU Tony
BESNIER Aurélie	1	1				
POIRRIER Nathalie	1	1				
BUCHER Anthony	1				1	
BROUQUIER Adeline	1		1			LEMOUST DE LAFOSSE Eva
LIPREAU PINEAU Lucie	1		1			BELLIARD Joseph
DURET Ségolène	1	1				
LEMOUST DE LAFOSSE Eva	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1	1				
BLANCHAIS Hervé	1	1				
TODESCHINI Laurent	1		1			BLANCHAIS Hervé
BELLANGER Clarisse	1	1				
CHÂTEAU Julien	1			1		
WEITZ Annegret	1	1				
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

**✚ Délibération n°2021/69 – Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que Madame Yolande CHEVAYE élue sur la liste « Erdre-en-Anjou, tous unis » a présenté par courrier en date du 16 avril 2021, reçu en mairie le 19 avril 2021, sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Madame la Sous-Préfète de Segré-en-Anjou-Bleu a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral, « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Julien CHÂTEAU est donc appelé à remplacer Madame Yolande CHEVAYE au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 11 avril 2021 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur Julien CHÂTEAU est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Monsieur Julien CHÂTEAU en qualité de conseiller municipal.

**✚ Délibération n°2021/70 – Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-René VAILLANT élu sur la liste « Erdre-en-Anjou, tous unis » a présenté par courrier en date du 19 avril 2021, reçu en mairie le 21 avril 2021, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Madame la Sous-Préfète de Segré-en-Anjou-Bleu a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral, « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Annegret WEITZ est donc appelée à remplacer Monsieur Jean-René VAILLANT au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 11 avril 2021 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame Annegret WEITZ est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Madame Annegret WEITZ en qualité de conseillère municipale.

✚ **Délibération n°2021/71 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

VU la situation politique de la commune d'Erdre-en-Anjou dont les élections municipales ont été annulées par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 17 septembre 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL-BRE n°2020-96 du 19 octobre 2020 instituant dans la commune d'Erdre-en-Anjou, une délégation spéciale de trois membres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-17 du 13 février 2021 fixant la date de renouvellement intégral du conseil municipal de la commune d'Erdre-en-Anjou ;

VU l'installation du conseil municipal, l'élection de Madame la Maire, des adjoints et des maires délégués le 16 avril 2021 ;

Considérant que, de ce fait, le conseil municipal n'a pas pu se réunir conformément au code général des collectivités territoriales dans le délai imparti pour débattre sur le rapport des orientations budgétaires, c'est à dire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que le rapport sur les orientations budgétaires a été préparé par la délégation spéciale ;

**Sur proposition de Monsieur Patrice TROISPOILS, adjoint aux finances, le Conseil Municipal de la commune d'Erdre-en-Anjou, à l'unanimité, prend acte du débat sur le rapport des orientations budgétaires de la commune.**

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la séance close le 26 avril 2021 à 19h15. .*

La secrétaire de séance,  
Karine CHALAIN



